

Chrystophe grellier  
10 route de Moraudeau  
44760 – les Moutiers-en-Retz

les Moutiers-en-Retz, le 08 janvier 2022

**Objet** : Parcs éoliens en mer  
usage de rotors à aimants permanents au Nd.

Ministère de la Mer  
Madame la ministre Annick Girardin  
20, avenue de Ségur  
75007 Paris

Madame la ministre Annick Girardin,

Comme je l'ai fait auprès de madame la ministre de la Transition Ecologique, Barbara Pompili, je vous informe de préoccupations qui pourraient impacter votre domaine de compétences.

S'il est bien un milieu dans lequel certaines erreurs sont difficiles, voire impossibles à corriger, c'est bien le milieu océanique et maritime.

Cela est particulièrement vrai avec les possibles risques apportés en mer par les champs électromagnétiques et l'usage quasi-généralisé de rotors à aimants permanents au néodyme pouvant être générés par la création de parcs éoliens.

S'ils existaient, ces risques viendraient s'ajouter à ceux de l'accumulation de nano et microparticules de terres rares légères et aussi lourdes (et de métaux lourds) anthropiques déjà démontrée, dans les estuaires et les deltas de fleuves européens, qui contaminent ensuite la mer du Nord, l'océan Atlantique et la Méditerranée en ce qui concerne la France métropolitaine.

Les raisons pour lesquelles de possibles erreurs liées à la création de parcs éoliens seraient très difficiles, voire impossibles à corriger en mer sont principalement :

Que les risques de contaminations de l'environnement et des réseaux trophiques sont très lents à se diffuser, donc identifiables tardivement, à l'échelle de générations humaines, tout au moins, à la vue des risques possiblement liés à l'usage des modèles de rotors à aimants permanents anciens ;

Que les recherches indispensables à la vérification de l'innocuité des champs électro-magnétiques et des risques de pertes de néodyme par les aimants permanents et les conséquences biophysiques et biologiques de leurs interactions n'ont pas été financées à la hauteur des besoins, antérieurement à la décision de la création massive de parcs éoliens en mer inscrite à la PPE.

Avec le développement considérable en cours et prévisible à moyen et long terme de l'éolien en mer, l'ampleur des risques encore putatifs tant qu'ils ne sont pas démontrés par la contamination effective des réseaux trophiques océaniques et maritimes, sera multipliée et l'échelle de temps de contamination massive de l'environnement drastiquement réduite.

D'autant plus avec l'usage d'éoliennes de nouvelles générations si elles restent équipées de rotors à aimants permanents au néodyme.

La putativité est encore de mise, mais des éléments, constatés à terre, vont crédibiliser la potentialité de ces risques en mer.

Risques qui seront beaucoup plus rapidement impactants toxicologiquement une fois la lente contamination réalisée, du fait de caractéristiques abiotiques spécifiques du milieu marin et biotiques des espèces planctoniques ou non, malgré les capacités biologiques de détoxification de certains groupes systématiques qui ne feront que déplacer le problème.

Comme il est encore très difficile de démontrer les contaminations et effets de celles-ci en mer du fait des dilutions et des subtilités des interactions, l'étude de dossiers zootechniques d'élevages ; bovins, aviaires, cunicoles, des applications médicales de terres rares ; Imagerie par Résonance Magnétique, amélioration de traitements de cancers non à petites cellules ou de glioblastomes par l'usage de composés associés à une terre rare, le Gadolinium de phase 2, vont nous apporter des éléments complémentaires nécessaires à la compréhension des risques non estimés en mer.

Concernant les dossiers zootechniques d'élevages terrestres, l'accumulation "d'anomalies" et des procédures judiciaires en cours et prévisibles à moyen terme devraient interroger le gouvernement.

Parmi les nombreux dossiers zootechniques et médicaux analysés par les membres de "l'Atelier Anonymus" (AA) dont je suis la partie communicante visible, de nombreux faits relèvent d'erreurs, d'imprécisions des éleveurs, des personnes ayant réalisé des mesures.

La succession des études de l'ANSES démontre que les nombreux faits constatés par les éleveurs ne permettent pas d'établir l'imputabilité des éoliennes ni des champs électromagnétiques liés aux parcs.

Concernant des CEM, en absence de champ éolien, mais en présence de lignes THT aériennes ou enterrées ou d'antenne relais, des constatations graves et concordantes, reproductibles et pérennes sont intervenues en élevages bovins, aviaires ou cunicole.

L'étude de juillet 2021 de l'ANSES appuyée par le Groupe Technique (GT) démontre la non-implication probable du parc éolien des Quatre Seigneurs dans les faits constatés dans les élevages Potiron et Bouvet.

Aucune critique générale ne peut être émise sur ce travail pluridisciplinaire de grande qualité. Le résultat est conforme à la méthode, adaptée, d'estimation d'imputabilité, à la détermination d'effet-dose, aux nombreuses études réalisées prises en compte et à la bibliographie retenue.

Pour autant, Madame la ministre Annick Girardin,

Les mesures, analyses et autopsies ne peuvent trouver que ce qu'elles cherchent avec les techniques spécifiques normalisées à disposition.

A notre humble avis, aucune étude de l'ANSES ou de l'INSERM ou de tout autre organisme hautement compétent pour en connaître, ne peut aboutir à expliquer la part des faits constatés qui ne relève pas d'erreurs ou d'imprécisions des conditions expérimentales et d'interprétation des mesures physiques, cela, pour plusieurs raisons.

La première est que si le cadre des techniques d'imputabilité est efficient à l'échelle des unités physiques de mesures retenues dans les études jusqu'ici publiées par l'ANSES, il ne l'est plus lorsque les avancées majeures de ; la physique, la chimie, la biophysique, l'électrochimie, la biologie, la toxicologie et de la médecine quantiques sont intégrées à la démarche scientifique utilisée.

La notion classique d'effet-dose, ou mieux de dose-effet, d'identification d'une cause ou de causes individuelles parallèles pouvant justifier l'apparition d'effets constatables, n'est plus applicable aux échelles quantiques, qui, de plus, permettent d'apprécier et quantifier, avec l'aide de l'intelligence artificielle et de certaines modélisations algorithmiques, les interactions de spin-orbite des métaux lourds et des terres rares et leurs conséquences biophysiques et biochimiques quantiques intracellulaires.

Cela, les études de physique classique communément utilisées, non intégratives des échelles de cohérence quantique ne le peuvent pas.

Les techniques d'imputabilité classiques ne sont donc pas à même de comprendre des effets d'échelles et des comportements électrochimiques, biophysiques et biologiques qu'elles n'intègrent pas, malgré, par exemple, la grande qualité du travail collectif effectué tant au niveau du GT que de l'ANSES pour ce qui concerne le rapport d'octobre 2021 sur la recherche d'imputabilité du parc éolien des quatre seigneurs.

Il ne s'agit donc pas d'une critique, mais d'une simple constatation.

Les méthodes et techniques d'imputabilité retenues encore aujourd'hui sont inadaptées.

Il n'est donc pas étonnant qu'aucune responsabilité éolienne ou de ligne THT ou d'antenne-relais ne soit établie, par cette voie, et puisse faire l'objet d'une reconnaissance juridictionnelle administrative ou judiciaire ; pénale ou civile, préjudicielle.

Donc, non seulement, les méthodes d'investigations d'imputabilité sont inadaptées, mais encore, les analyses biologiques et les analyses biopsiques autopsiales classiques ne peuvent rendre compte que de ce qu'elles cherchent.

Les nombreuses analyses de phanères de bovins des élevages concernés par l'étude ANSES publiée en octobre 2021 qui ne pouvaient matériellement pas être intégrées à la saisine interministérielle originelle, remettent en cause le cadre scientifique méthodologique des investigations auxquelles il est indispensable de procéder, si l'on veut comprendre la part des faits constatés qui résistent à l'étude critique classique à laquelle le GT s'est livré très rigoureusement.

D'ailleurs, "l'Atelier Anonymus" regrette une nouvelle fois, que la saisine interministérielle du 03 mai 2019 n'ait pas été étendue aux faits constatés en médecine humaine par l'implication, voire l'autosaisine du ministère de la Santé.

Les analyses comparées des cortèges de métaux lourds et de terres rares dans les phanères animaux et humains sont, pour certaines, hautement significatives de profils de bioaccumulations caractéristiques de sources environnementales professionnelles ou non.

Leurs implications épidémiologiques en Santé-Environnementale peuvent être considérables.

Il s'agit-là du second élément central de l'invalidation de l'ensemble des études de non imputabilité des champs éoliens qui se sont cumulées jusqu'à ce jour pour absence d'intégration des sciences quantiques et de leurs implications biologiques.

Pour l'instant, il s'agit d'une invalidation méthodique et aucunement d'une reconnaissance de l'implication des champs éoliens, des lignes THT ou des antennes-relais ou de toute autre source de CEM qui reste à démontrer ou exclure dans un cadre scientifique expérimental adéquat à valider.

En effet, le fait que la saisine interministérielle ne puisse pas matériellement intégrer les bioaccumulations de métaux lourds et de terres rares dans les bovins analysés, autopsiés, ne permet pas d'approcher l'ensemble des tableaux cliniques de ces élevages et les conséquences bioaccumulatives de ces possibles toxiques dans les constatations vétérinaires alors que certaines des pathologies relevées peuvent en découler directement ou indirectement.

Tout aussi important est le fait que si ces bioaccumulations et leurs conséquences relèvent encore, en partie de la physique et de la toxicologie classiques, les théories de "la dose-effet" et "des effets additionnels individuels non cumulables en effets cocktails" se trouvent le plus souvent invalidées par la prépondérance de l'applicabilité des implications quantiques à ce niveau d'échelle.

Ces faits ont des conséquences importantes lors des mesures de CEM en champs, à proximité des éoliennes ou des câbles, où les bovins pâturent et dans de nombreuses autres circonstances.

En effet, les interactions de champs électromagnétiques faibles avec l'électrophysiologie des bovins, sous la norme appliquée actuellement, sont d'autant plus mesurables que les charges de bioaccumulation des métaux lourds et des terres rares sont élevées.

A cette échelle macroscopique, "les doses-effets" de la toxicologie classique jouent encore.

Par contre, la transduction des ondes électro-magnétiques de l'individu à l'échelle intracellulaire et les implications interférentielles avec les états quantiques de l'eau relèvent d'une toxicologie quantique.

Du simple fait des bioaccumulations aiguës et chroniques de métaux lourds et de terres rares environnementales dans les animaux d'élevage (et les humains) et de leurs interactions avec des mesures de CEM qui sans leur présence seraient estimées tout à fait acceptables, les études antérieures à ces constatations sont invalidées car elles n'ont pas pu matériellement quantifier les interactions métaux lourds - terres rares – champs électromagnétiques, tant à l'échelle de la physique classique que de celle de la biophysique, de la biologie et de la toxicologie quantiques.

Madame la ministre Annick Girardin,

Il nous appert important qu'une saisine interministérielle beaucoup plus large que les ministères de l'agriculture et de la transition écologique, décide d'études approfondies et dispose de moyens humains, techniques et matériels étendus à des appels d'offres d'urgence afin d'avancer sur ces sujets qui deviendront malheureusement centraux dans la politique de Santé Environnementale française et européenne tant à terre qu'en mer et impacteront lourdement les comptes sociaux nationaux.

Pour ce qui relève de votre compétence maritime et océanique, vous devez savoir que du fait des spécificités du milieu, des sensibilités respectives des espèces des réseaux trophiques pouvant être impactés, et de l'utilisation quasi-systématique de rotors à aimants permanents Néodyme dans ces champs éoliens qui vont se multiplier, une fois les contaminations intervenues, les conséquences sur les cultures marines et la pêche professionnelle et de loisirs, la biodiversité et la résilience des écosystèmes seront irrémédiables.

Si le gouvernement refuse l'application du principe de précaution qui n'est "qu'adossé" à la constitution française ou un moratoire de la création des parcs éoliens en mer dans l'attente des résultats des études à diligenter en urgence :

Il est pour le moins essentiel qu'une inspection massive de l'état d'usure des aimants permanents des rotors (des mesures des quantités particulières réellement confinées dans les capotages afin de déterminer les possibles pertes environnementales) des éoliennes des parcs terrestres et en mer ; nationaux et européens exploités ou en cours de démantèlement, par une commission d'enquête idoine, nationale ou européenne, soit réalisée afin de définir les possibles pertes de matières aimantées et quantifier les profils d'usure dans le temps qui diffèrent selon les modèles, les conditions et la durée d'exploitation.

Bien sur, l'usage de technologies de rotors excluant les terres rares serait à privilégier dans tous les cas, mais des justifications ; technologiques, techniques, de fréquence d'entretien, de brevets et de rentabilité financière, entre autres... Primement sur des risques majeurs environnementaux et sanitaires auxquels la population Française et les ecosystèmes peuvent être exposés.

Comment pourraient s'expliquer dans les élevages bovins sujets du rapport ANSES d'octobre 2021, au niveau d'échelle quantique, certains retards de croissance non parasitaires ou infectieux, des mortalités fréquentes, des mortalités "anormales" de veaux en bas âge et de nombreux troubles touchant d'autres classes d'âges ? Des modifications éthologiques et certaines boiteries ?

Dans le vivant, "le fonctionnement électrochimique" est lié à des différences de potentiels électriques.

Le spin-orbite du néodyme et le spin-orbite spécifique à chaque polluant métallique lourd ou de chaque terre rare internalisé(e) peut provoquer des différences de potentiels entrant en interférences "non-harmoniques" ou en résonances, avec les ondes électro-magnétiques et les ondes de torsion produites par l'eau intracellulaire quantique et pas seulement avec les champs électro-magnétiques extracellulaires issus de l'environnement individuel.

Les ondes de torsion et l'effet résonance sont donc liés dans les conséquences délétères constatées chez les animaux et les humains, les végétaux, les algues et les procaryotes dans une bibliographie qui s'enrichit progressivement au niveau mondial.

Les conséquences en toxicologie quantique de la présence interférentielle des métaux lourds et des terres rares sur l'augmentation considérable des radicaux libres allant jusqu'à l'hyperactivation génique et à la saturation des Super Oxyde Dismutase (SOD) et orienter l'apoptose cellulaire sont de mieux en mieux décrites.

Il s'agit-là des seules implications interférentielles de l'électromagnétisme puissant des terres rares et d'autres caractéristiques de métaux lourds alors que le tableau quantique est bien plus complexe en y intégrant les résonances délétères avec les états quantiques de l'eau intracellulaire à une échelle et les transductions d'échelle des champs électromagnétiques issus de l'environnement individuel. De plus, ces explications simplissimes ne rendent aucunement compte des interactions locales quantiques complexes ; entre spin-orbite des métaux lourds et des terre rares des différents profils.

Madame la ministre de la mer, Annick Girardin,

Je ne suis pas certain que ces quelques lignes soient suffisamment explicites pour vous faire saisir l'ensemble des conséquences délétères sur le vivant océanique et terrestre, que pourrait impliquer un développement massif d'une industrie éolienne dont les risques "champs électro-magnétiques et terres rares" ne seraient pas maîtrisés en amont.

Ces risques majeurs pour la biodiversité, les écosystèmes marins et terrestres, la pérennité du vivant et des ressources alimentaires indispensables à l'humanité et le développement massif de pathologies humaines nouvelles mortelles, d'un côté et les avancées de l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ou aussi l'usage de Gadolinium afin de radiosensibiliser plus efficacement des tumeurs difficilement curables, de l'autre, sont les deux faces d'une même pièce de l'électromagnétisme qui est un moteur ancien et intime de l'organisation et du fonctionnement du vivant ; des origines de la vie jusqu'à aujourd'hui.

Ces risques majeurs et les avancées médicales favorables de la science partagent les mêmes mécanismes toxicologiques à des échelles de puissance et d'intensité quantiques variables.

Les propriétés quantiques des noyaux atomiques, l'alignement des moments magnétiques de spin-orbite, les radiofréquences...peuvent nous permettre de comprendre la vie, de la soigner ou de la détruire.

Monsieur le président de la République, Emmanuel Macron,  
Monsieur le premier ministre, Jean Castex,  
Madame la ministre de la mer, Annick Girardin,  
Madame la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili,  
Monsieur le ministre de l'agriculture, Julien de Normandie,  
Monsieur le ministre de la Santé, Olivier Véran,

Les membres de "l'Atelier Anonymus" dont je suis le référent communication ont décidé majoritairement d'une conclusion plus politique à ce courrier.

Vous êtes collectivement responsables des orientations et des choix énergétiques actuels de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Il incombe à chacun de vous, en sa compétence ministérielle ; de protéger la santé humaine, la santé animale et végétale, les écosystèmes terrestres et marins, de diriger ou de chapeauter l'équipe gouvernementale.

Il est indispensable que vous puissiez utilement vous donner rapidement les moyens de vérifier la réalité des possibles risques exposés dans ce courrier afin de pouvoir en affirmer l'inexistence rassurante ou, s'ils existent, d'en limiter les effets à court, moyen et long terme, quitte à réorienter le mix-énergétique de l'actuelle PPE ou exclure l'usage des terres rares.

Il serait dramatique d'avoir à constater dans les années à venir un développement considérable de pathologies infantiles et impactant l'ensemble de la population en lien avec l'accumulation de terres rares et de métaux lourds dans les tissus biologiques et l'environnement.

Il serait pour le moins irréversible de constater à moyen et long terme une contamination massive de l'environnement océanique et de ses réseaux trophiques par du néodyme issu des rotors d'éoliennes en mer alors que certains affirment que le capotage des rotors empêche tout échappement de particules dans l'environnement.

Les champs électromagnétiques sont consubstantiels à la création, à l'évolution de la terre et du fonctionnement intime du vivant qu'elle porte ; qu'ils soient d'origine ; cosmique, planétaire, solaire ou fonctionnelle en chacun de nous au niveau quantique.

La politique de transition écologique du tout "fée électricité", la multiplication des sources et des intensités électromagnétiques anthropiques ne vont qu'aggraver dramatiquement leurs interactions délétères déjà actuelles, avec le fonctionnement intime, subtil, de l'eau quantique (eau ZE, eau morphogénique, protonation...) intracellulaire et perturber son dialogue "à bas bruit" avec les ondes électromagnétiques qui nous traversent en continu.

"L'Atelier Anonymus" est particulièrement préoccupé par le développement incontrôlé des nanosciences et la libération massive de nanoparticules dans l'environnement.

Pour leur part, les nanoparticules de terres rares et les agglomérats en comportant, du fait de leurs caractéristiques électromagnétiques particulières "plus ou moins intenses" sont tout à la fois des outils d'avancées décisives vers la "révolution" d'une médecine quantique qui guérira véritablement, et malheureusement, également, la source d'un effondrement définitif de la biodiversité terrestre sans l'espoir des rebonds génétiques qui ont caractérisé la dynamique du vivant après les cinq premières extinctions spécifiques massives, d'origines naturelles.

Le gouvernement, contrairement à notre Atelier citoyen, dispose des moyens de vérification de l'étanchéité des capots des rotors des éoliennes ou de la quantification de la libération de néodyme dans l'environnement, de contrôler la fréquence de remplacement des aimants permanents usés. Lorsque l'ensemble des parcs éoliens en mer, qu'ils soient posés ou flottants sera en fonctionnement, il sera trop tard. Sauf à interdire l'usage d'aimants permanents.

L'unanimité des membres de "l'Atelier Anonymus" vous souhaite, à travers ma personne, une bonne et heureuse Année 2022 et nos meilleurs voeux de réussite dans la préservation des intérêts de la santé de la population française et du maintien de la fonctionnalité de l'environnement pour les générations qui nous poursuivront.

Pour l'Atelier Anonymus, le responsable de la communication,